

COMMUNE DE PENVÉNAN

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 27 FÉVRIER 2023

DATE DE CONVOCATION : Le 20 février 2023

PRÉSIDENTE : Madame Denise PRUD'HOMM, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme PRUD'HOMM Denise, M. SIMON Pierre, Mme LE BOUDER Laetitia, M. POUGNARD Xavier, Mme TRANCHANT Emmanuelle (arrivée à 20h09 au point n°2), M. THERIN Patrick, Mme GLAZIOU Elisabeth, M. PLEGADES François, M. OLLIVIER Christian, M. LOUTRAGE Jean-Marie, Mme DERRIEN Anne-Marie, M. KERAVAL Didier, Mme GOURIOU Rachel, M. PRAT Didier, Mme DUMAS Mallory, M. TOURNEUR Philippe, Mme TRANVOUEZ Anne, Mme DELAUNOY Julie, Mme SEGONI Graziella, Mme ALLAIN Pascale et M. BAULIER Denis.

PROCURATIONS : Mme MEVEL Joëlle à M. POUGNARD Xavier
Mme LE BESCOND Mireille à Mme DERRIEN Anne-Marie

SECRÉTAIRE : M. OLLIVIER Christian

➤ **Délibération n°1 :**

Présents : 20

Pouvoirs : 2

Votants : 22

➤ **Délibération n°2/3/4/5 :**

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

En vertu de son mandat associatif, M. Didier KERAVAL ne prend pas part au vote de la subvention de l'association JAP, en sa qualité de Vice-Président

N°	INTITULE DES DÉLIBÉRATIONS	VOTE
1	Délibération n° DCM_2023_011 - Budgets « Rando Gîte » et « Salles communales » : Report des amortissements sur l'année 2024	Adoptée à la majorité par 21 voix POUR et 1 abstention (M. BAULIER Denis)
2	Délibération n° DCM_2023_012 - Gestion de l'assainissement collectif : Reconduction expresse de la convention de mise à disposition de services entre la Commune et Lannion Trégor Communauté	Adoptée à l'unanimité
3	Délibération n° DCM_2023_013 - Port de Port-Blanc : Demande de subvention, dans le cadre d'un contrat Natura 2000, pour l'acquisition de cinq lignes de corps morts écologiques	Adoptée à l'unanimité

4	<p>Délibération n° DCM_2023_014 relative aux subventions aux associations</p> <p>➤ Associations communales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le secteur du Sport : - Pour les secteurs Education/Vie scolaire, Art/Culture/Patrimoine/Animation/Loisirs, Social/Humanitaire/Santé, Associations Patriotique et Associations Conventionnées <p>➤ Associations non communales</p>	<p>Adoptée à la majorité, par 21 voix POUR et 1 CONTRE (M. Denis BAULIER)</p> <p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>Adoptée à l'unanimité</p>
5	<p>Délibération n° DCM_2023_015 - Urbanisme -secteur déjà urbanisé de Crec'h Goulard - Avis sur la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objet la mise en œuvre du 2^{ème} alinéa de l'article L.121-8 du Code de l'Urbanisme</p>	<p>Avis favorable, à la majorité, par 21 voix POUR et 2 CONTRE (Mmes ALLAIN Pascale & SEGONI Graziella)</p>

**Le Maire,
Madame Denise PRUD'HOMM**




La liste des délibérations
est également consultable sur le site internet
de la Commune